



Décision du Président n°2024 CST 181

Thème : Social

Objet : Contrat de prestation de services avec l'association El Pudu

Pôle : Cohésion sociale et territoriale

Contexte :

Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, le Centre Social Intercommunal a répondu à l'appel à projet Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) auprès du Département.

Le projet "Théâtre", conçu spécifiquement pour les enfants venant à l'accompagnement scolaire, vise à intégrer une dimension artistique et narrative au sein du curriculum scolaire.

À cet effet, une subvention du Département a été accordée dans le cadre de l'appel à projet « PEAC » pour participer au financement du projet.

Ceci exposé :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17 et L5211-20 ;
- VU** la décision préfectorale n° 05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 portant délégations au Président pour prendre des décisions pour la passation de marchés de services dans la limite des plafonds réglementaires ;
- VU** le contrat de prestation de service du Centre Social Intercommunal avec la compagnie conte pour l'année 2024/2025 ;

CONSIDÉRANT L'attribution d'une subvention par le Département pour ce projet et le plan de financement suivant :

Centre social intercommunal du Briançonnais		Budget prévisionnel Théâtre	
DÉPENSES en € TTC		RECETTES en € TTC	
Prestations extérieures :		Département subvention PEAC	1072,40€
Compagnie El Pudu	600,00 €	Pass Culture 30€/enfant	450,00 €
Théâtre du Briançonnais (Sorties culturelles)	932,00€	Autofinancement CCB	9,60 €
TOTAL	1532€ TTC	TOTAL	1532€ TTC

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté de Communes du Briançonnais d'accompagner les élèves dans leur scolarité ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver le contrat de prestation de services entre le Centre Social Intercommunal du Briançonnais et l'association El Pudu, pour une somme globale de 600 euros TTC (six cent euros).

ARTICLE 2 :

La dépense sera imputée au budget principal de l'année correspondante, chapitre 011 et engagée comptablement sous le numéro 2024CCB01633 ;

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le **19 AOUT 2024**

Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : **19 AOUT 2024**

Date de Transmission au contrôle de légalité :

19 AOUT 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déferé dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.